



## Garde de me fille et depart

Par **vnalin**, le **17/08/2009** à **11:19**

Bonjour,

je suis maman d'une petite fille de 2ans et demi, le pere, tres violent, ne l'a reconnu qu'un an apres sa naissance elle porte quand meme uniquement mon nom. j'ai deja deposer trois plainte contre le pere pour violence, et il continu a m'intimider. nous passons devant le juge des affaires familiales le 22 octobre pour etablir des droits de garde. J'ai depuis rencontrer quelqu'un qui vit pres de paris et nous avons le projet de nous pascer. ma question est: ai je le droit de partir le rejoindre pour vivre avec lui, sachant que ca sera loin du pere? merci de m'eclairer sur cette question car je suis dans le doute de savoir si ma fille et moi pourrons un jour vivre en paix

Par **jeetendra**, le **17/08/2009** à **11:30**

Bonjour, comme votre ex-concubin, père de votre enfant ne bénéficie pas [fluo]officiellement d'un droit de visite et d'hébergement [/fluo]vous pouvez allez rejoindre votre partenaire du pacs, contactez le CIDFF du Var, adresse ci-dessous, ils vous aideront, courage à vous, cordialement

[fluo]CIDFF DU VAR[/fluo]  
42, avenue des iles d'or  
83400 HYERES  
Téléphone : 04 94 65 82 84  
cidf.var@wanadoo.fr

Par **vnal**, le **17/08/2009** à **11:35**

merci beaucoup de cette reponse. excusez moi d'etre persistante, mais je voudrais savoir si le jour du jugement il a un droit de garde regulier est ce que je pourrais quand meme partir? je precise que le pere est sans domicile fixe, il est anarchiste , il n'a rien pour accueillir son enfant... ca sera ma derniere question merci infiniment pour la reponse

Par **jeetendra**, le **17/08/2009** à **11:37**

appelez le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), ils vous renseigneront en détail, bonne journée